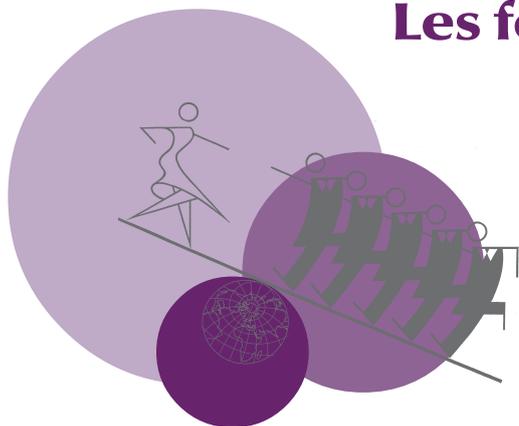


Les femmes au parlement en 2005 : regard sur l'année écoulée



Elections de 2005

Un parlementaire sur cinq élus en 2005 est une femme

L'année 2005 a été marquée par une progression et de nouveaux records en ce qui concerne la place des femmes dans l'arène politique. Des élections ont eu lieu dans 39 chambres uniques ou chambres basses. Au total, 1 548 femmes ont emporté un siège, soit 20 pour cent des élus au Parlement en 2005. En 2000, 11 pour cent seulement des personnes élues étaient des femmes. On avait atteint 18 pour cent aux élections de 2003 pour retomber à 16 pour cent en 2004.

Les statistiques de l'Union interparlementaire (UIP) montrent aussi qu'à la fin 2005, 16,3 pour cent en moyenne des membres des Chambres basses et hautes du Parlement était des femmes, contre 15,7 pour cent en décembre 2004. Cette évolution confirme les progrès continus enregistrés depuis 1995, lorsque la proportion des femmes au Parlement était de 11,3 pour cent.

Le seuil des 30 pour cent est atteint par un nombre croissant de parlements

Une augmentation de la représentation des femmes a été enregistrée dans 28 des 39 parlements qui ont fait l'objet d'élections (72%). On notera que dans neuf pays, plus de 30 pour cent des élus ou réélus à un mandat parlementaire sont des femmes.

C'est la Norvège qui arrive en tête pour 2005. Quelque 37,9 pour cent des élus y sont des femmes, ce qui place le pays en troisième position au classement mondial derrière le Rwanda et la Suède. L'Allemagne et le Danemark enregistrent une légère baisse du nombre des élues par rapport aux élections précédentes. Au Danemark comme en Norvège, les femmes occupent plus de 30 pour cent des sièges parlementaires depuis les années 1980. Ces pays semblent avoir atteint un « plafond » en matière de représentation féminine et la question se pose maintenant de savoir comment dépasser ce cap.

Andorre, le Burundi, l'Iraq, la Nouvelle-Zélande et la République-Unie de Tanzanie viennent de rejoindre le groupe des pays où au moins 30 pour cent des législateurs sont des femmes (le taux de

représentation des femmes au Parlement d'Andorre est redescendu à 28,6 pour cent peu après les élections d'avril, une parlementaire ayant été nommée à un poste ministériel en juin 2005).

La Nouvelle-Zélande a battu son record absolu de femmes parlementaires, ce qui est logique eu égard au grand nombre de femmes qui occupent les postes élevés de l'Etat dans ce pays. L'augmentation de la représentation des femmes au Parlement s'explique en partie par le changement de système électoral. En effet, dans les années 1990, la Nouvelle-Zélande est passée d'un système majoritaire à un système proportionnel mixte (combinant des listes de partis et des élections par circonscription). Vingt-trois des 39 femmes élues proviennent des listes de partis, les autres ayant été élues dans des circonscriptions. Comme le montrent ces chiffres, les femmes ont plus de chances d'être élues sur des listes de partis. Dix de ces élues entraînaient au Parlement pour la première fois.

En République-Unie de Tanzanie, la proportion des femmes élues à une assemblée législative a atteint un score impressionnant de 30,4 pour cent. Ce résultat mérite d'autant plus d'être souligné qu'il s'agit de la plus forte représentation de femmes jamais atteinte avec un scrutin majoritaire. Dans ce pays des sièges sont, depuis plusieurs années, réservés aux femmes et, en 2000, un amendement constitutionnel a porté la part des sièges réservés de 20 à 30 pour cent, conformément aux objectifs du Programme d'action de Beijing et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Sur les 97 sièges occupés par des femmes, 17 sont pourvus dans des circonscriptions et les autres sont des sièges spéciaux.

Avancées et reculs significatifs

Les plus importantes augmentations ont été enregistrées dans plusieurs pays d'Amérique latine. Au Honduras, par exemple, on enregistre une progression de 18 points de pourcentage, la présence des femmes s'établissant à 23 pour cent et au Venezuela, la proportion de femmes au Parlement a progressé de 7,7 points de pourcentage, en s'établissant à 17,4 pour cent. Ces avancées reflètent les tendances générales observées dans les parlements d'Amérique latine. Ces deux pays, ainsi que l'Argentine et la Bolivie, ont mis en place des quotas électoraux pour favoriser les candidatures de femmes.



LE POINT SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES ET LES
RENOUVELLEMENTS

A Maurice, le nombre des femmes parlementaires a triplé, passant de quatre à 12, soit un gain impressionnant de 11 points de pourcentage. Ce résultat fait suite à une campagne concertée de la société civile et des partis politiques en faveur de la participation politique des femmes, préconisant notamment la mise en place de quotas. Des débats ont eu lieu sur divers mécanismes de nature à promouvoir la présence des femmes au Parlement bien qu'aucune mesure concrète n'ait été adoptée.

Une baisse du nombre des femmes a été constatée dans huit pays. L'ampleur de la baisse varie de 0,4 à 10 points de pourcentage. En Egypte, les femmes ont toujours du mal à s'imposer dans le jeu électoral et seulement 2 pour cent des représentants élus en 2005 sont des femmes, ce qui ne représente qu'une diminution marginale par rapport aux élections précédentes. Toutefois, la question de la participation des femmes à la politique a fait l'objet, avant les élections, d'un débat animé qui a débouché sur plusieurs

propositions visant à améliorer la situation; aucune de ces propositions n'a cependant été retenue. En Bulgarie, à la Dominique et à Saint-Vincent-et-Grenadines, la représentation des femmes au Parlement a baissé dans des proportions allant de 4,5 à 5,8 points de pourcentage.

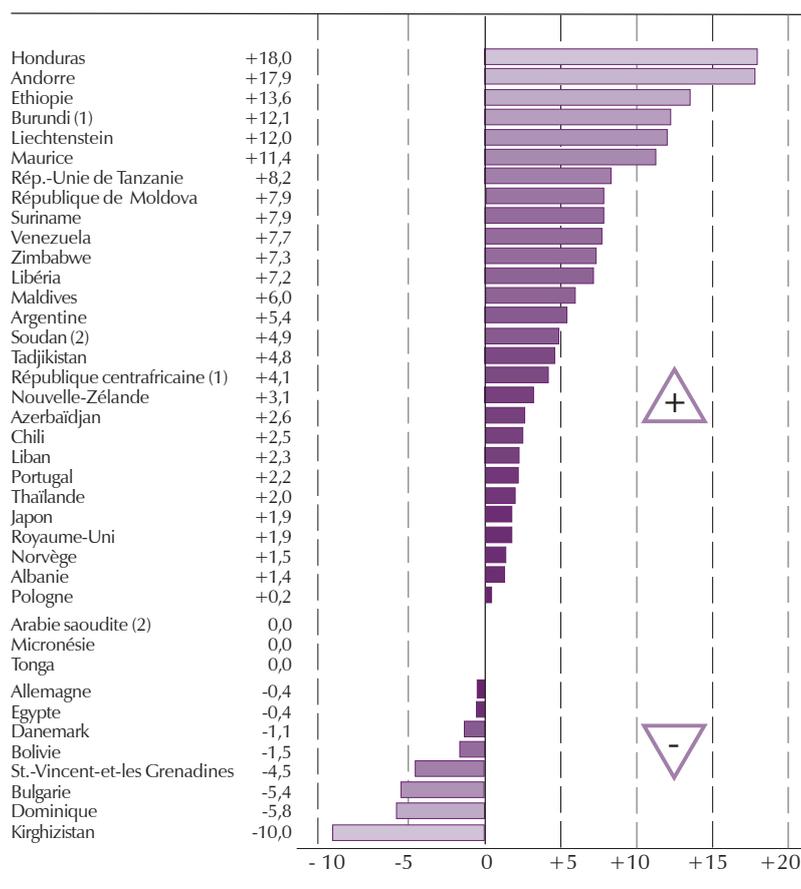
Le plus grand recul a été observé au Kirghizstan où la présence des femmes au Parlement a baissé de 10 points de pourcentage et est retombée à zéro. Cette chute s'explique en partie par le changement de la structure institutionnelle. Le Kirghizstan est passé d'un parlement bicaméral à un parlement monocaméral. Les parlementaires sortants se retrouvaient donc en concurrence pour un plus petit nombre de sièges et les femmes avaient dû affronter une épreuve encore plus grande.

Le nombre des parlements ne comptant aucune femme a augmenté en 2005. En Arabie saoudite, Micronésie et au Tonga,

Tableau 1 : Renouvellement des parlements en 2005 : où en sont les femmes ?

A. Progrès et reculs des femmes à la Chambre basse ou unique des parlements nationaux pour lesquels des élections ou des nominations ont eu lieu en 2005*

Les chiffres indiquent la différence (en points de pourcentage) entre le pourcentage des femmes dans les parlements en 2005 et celui de la précédente législature.



B. Les femmes dans les parlements suite aux élections ou nominations de 2005

(% (Femmes/Total))

Pays	Total sièges pourvus	Total Femmes	% Total Femmes	Quota
Norvège	169	64	37,9	Oui*
Danemark	179	66	36,9	Non
Argentine	257	93	36,2	Oui**
Nouvelle-Zélande	121	39	32,2	Oui*
Andorre	28	9	32,1	Non
Allemagne	614	195	31,8	Oui*
Iraq (3)	275	87	31,6	Oui**
Burundi (1)	118	36	30,5	Oui**
Rép.-Unie de Tanzanie	319	97	30,4	Oui ^o
Afghanistan	249	68	27,3	Oui ^o
Suriname	51	13	25,5	Non
Liechtenstein	25	6	24,0	Non
Honduras	128	30	23,4	Oui**
République de Moldova	101	22	21,8	Non
Portugal	230	49	21,3	Oui*
Ethiopie	546	116	21,2	Non
Bulgarie	240	50	20,8	Non
Pologne	460	94	20,4	Oui*
Royaume-Uni	646	128	19,8	Oui*
St-Vincent-et-les Grenadines	22	4	18,2	Non
Tadjikistan	63	11	17,5	Non
Venezuela	167	29	17,4	Oui**
Maurice	70	12	17,1	Non
Bolivie	130	22	16,9	Oui**
Zimbabwe	150	25	16,7	Non
Chili	120	18	15,0	Non
Soudan (2)	450	66	14,7	Non
Azerbaïdjan	115	15	13,0	Non
Dominique	31	4	12,9	Non
Libéria	64	8	12,5	Oui**
Maldives	50	6	12,0	Non
Thaïlande	500	53	10,6	Non
République centrafricaine	105	11	10,5	Non
Japon	480	43	9,0	Non
Albanie	140	10	7,1	Non
Liban	128	6	4,7	Non
Egypte	442	9	2,0	Non
Arabie saoudite (2)	150	0	0,0	Non
Kirghizstan	75	0	0,0	Non
Micronésie	14	0	0,0	Non
Tonga	30	0	0,0	Non

* Note : A l'exclusion de l'Afghanistan et de l'Iraq faute de données comparables.

(1) Comparaison entre le parlement élu en 2005 et les assemblées de transition nommées antérieurement.

(2) En Arabie saoudite et au Soudan, les assemblées ont été nommées en 2005. En Arabie saoudite, les femmes n'ont ni le droit de vote ni le droit d'être candidates aux élections. (3) Les résultats des élections législatives de décembre 2005 n'étant pas connus à l'heure de mettre sous presse, ce chiffre reflète les résultats des précédentes élections à l'Assemblée de transition tenues en janvier 2005.

* Quota volontaire adopté par un ou plusieurs partis politiques.

** Quota pour les partis politiques prescrit par la loi.

^o Sièges ou mandats réservés aux femmes.

♦ Listes exclusivement féminines utilisées par le Parti travailliste dans 30 circonscriptions.

Tableau 2 : Femmes candidates et femmes élues en 2005

► Les statistiques correspondent aux élections à la Chambre basse ou Chambre unique pour lesquelles des données ont été fournies par le parlement.

	►CANDIDATES				►CANDIDATES ELUES				►QUOTA	►TAUX DE REUSSITE (%)	
	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	Quota électoral	Hommes	Femmes
Système électoral mixte											
Nouvelle-Zélande	482	175	657	26,6	82	39	121	32,2	Oui*	17,0	22,3
Andorre	122	48	170	28,2	19	9	28	32,1	Non	15,6	18,8
Allemagne	2631	1017	3648	27,9	419	195	614	31,8	Oui*	15,9	19,2
Tadjikistan	195	36	231	15,6	52	11	63	17,5	Non	26,7	30,6
Japon	1560	207	1767	11,7	437	43	480	9,0	Non	28,0	20,8
Système électoral majoritaire											
République centrafricaine	829	80	909	8,8	94	11	105	10,5	Non	11,3	13,8
Dominique	37	4	41	9,8	27	4	31	12,9	Non	73,0	100,0
Ethiopie	1574	271	1845	14,7	430	116	546	21,2	Non	27,3	42,8
Maurice	582	63	645	9,8	58	12	70	17,1	Non	10,0	19,0
Royaume-Uni	2831	721	3552	20,3	518	128	646	19,8	Oui❖	18,3	17,8
Système électoral proportionnel											
Burundi	303	88	391	22,5	82	36	118	30,5	Oui**	27,1	40,9
Danemark	648	299	947	31,6	113	66	179	36,9	Non	17,4	22,1
Liechtenstein	41	19	60	31,7	19	6	25	24,0	Non	46,3	31,6
Pologne	8046	2612	10658	24,5	366	94	460	20,4	Oui*	4,5	3,6
Portugal	1984	947	2931	32,3	181	49	230	21,3	Oui*	9,1	5,2

* Quota volontaire adopté par un ou plusieurs partis politiques. ❖ Listes exclusivement féminines utilisées par le Parti travailliste dans 30 circonscriptions.

** Quota pour les partis politiques prescrit par la loi.

aucune femme n'a obtenu de siège lors du renouvellement du Parlement bien qu'une femme ait remporté une élection partielle au Tonga en mai 2005. Neuf pays, pour la plupart des pays insulaires du Pacifique et des pays arabes de la région du Golfe, ne comptaient aucune femme dans leur parlement national en décembre 2005. L'absence de femmes aux parlements d'une grande proportion des Etats insulaires du Pacifique s'explique peut-être par l'absence de réseaux de soutien et d'aide financière au bénéfice des éventuelles candidates ainsi que par une culture traditionnelle qui ne favorise pas la participation des femmes à la politique.

Résultats positifs pour les Etats sortant d'un conflit

En 2005, des élections ont été tenues pour rétablir des parlements dans quatre pays sortant d'un conflit : Afghanistan, Burundi, Iraq et Libéria. Dans tous ces pays sortant d'un conflit, le pourcentage des femmes parlementaires a augmenté. En Afghanistan, au Burundi et en Iraq, les processus de rédaction constitutionnelle ont mené à l'introduction de dispositifs et de quotas électoraux visant à assurer un certain niveau de participation des femmes dans les structures parlementaires et gouvernementales. Les femmes constituent aujourd'hui plus de 30 pour cent des représentants en Iraq et 27 pour cent en Afghanistan. Au Burundi, la proportion de femmes au Parlement a fait un bond, passant de 18,4 à 30,5 pour cent. Au Libéria, des directives avaient été adoptées relatives aux candidatures des partis politiques prévoyant un quota de 30 pour cent de femmes sur les listes de partis. Toutefois, ces directives n'ayant été assorties d'aucune sanction, les partis politiques ne les ont pas respectées. Résultat : seulement 12,5 pour cent des élus sont des femmes.

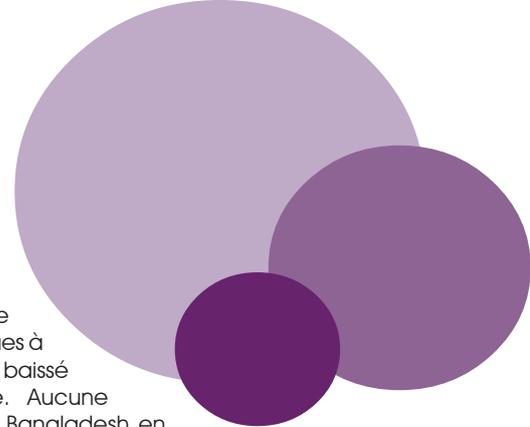
Ces quatre exemples montrent combien il est important d'inclure les femmes dans le travail de reconstruction de l'Etat après un conflit. Les pays présentent certes d'énormes différences mais ils ont un certain nombre de points en commun, notamment la convergence entre les mouvements des femmes au sein des pays et l'effort de la communauté internationale pour encourager la présence des femmes dans les parlements. Ces résultats confirment aussi la tendance qui veut que les femmes parlementaires dans les Etats

sortant d'un conflit s'en sortent mieux qu'avant le conflit. Certains pays sortant d'un conflit ont été qualifiés de « pays en pointe », étant donné la rapidité avec laquelle la représentation des femmes y a progressé (parfois en moins d'un cycle parlementaire). Au Rwanda, par exemple, la proportion des femmes parlementaires est passée de 17,1 pour cent en 1988 à 25,7 pour cent pendant la période de transition et a atteint 48,8 pour cent en 2003; au Mozambique, elle est passée de 16 pour cent en 1982 à 25,2 pour cent en 1994 pour atteindre 30 pour cent en 1999; au Sierra Leone, elle est passée de 1 pour cent en 1982 à 14,5 pour cent en 2002; au Guatemala, elle est passée de 3,2 pour cent en 1978 à 12,5 pour cent en 1995. Ces résultats peuvent s'expliquer par la reconnaissance croissante du rôle des femmes pendant les périodes de conflit, leur inclusion dans les processus de paix, la mise en place d'un processus de rédaction d'une Constitution, qui ouvre des perspectives de changement et, parfois, par l'introduction de quotas électoraux pour les femmes.

Les femmes candidates en 2005 : taux de réussite satisfaisant

Le tableau 2 donne un aperçu du nombre des candidates ayant remporté un siège aux élections de 2005 dans quinze pays. Dans six de ces pays, des mesures spéciales ont été mises en œuvre. Les partis politiques ont, par exemple, volontairement appliqué des quotas pour promouvoir les candidatures de femmes. Dans le cas du Burundi, la Constitution garantit la représentation des femmes en politique en disposant que 30 pour cent des membres du Parlement et du Gouvernement doivent être des femmes. En conséquence, les listes de candidats soumis par les partis politiques devaient impérativement comprendre au moins un cinquième de femmes. Suite à ces dispositions, 30,5 pour cent des représentants élus en 2005 sont des femmes.

Le tableau montre également que dans la plupart des cas, il existe un important réservoir de femmes désireuses de se porter candidates dépassant largement le nombre de sièges à pourvoir. On peut en conclure que les femmes n'ont pas été dissuadées d'entrer en politique et que les partis politiques disposaient d'un



nombre suffisant de candidates pour les élections. Le tableau suggère également que lorsque les femmes se décident à participer aux élections, elles ont autant de chances que les hommes d'être élues, voire plus. A la Dominique, elles ont connu un taux de réussite de 100 pour cent et dans tous les autres pays sauf cinq, le taux de réussite des femmes est supérieur à celui des hommes. Ceci s'explique sans doute en partie par le fait que les candidats hommes sont plus nombreux mais cela démontre aussi que les femmes sont de taille à rivaliser avec les hommes.

Le système électoral est également un facteur déterminant. En 2005, un plus grand pourcentage de femmes a été élu avec les scrutins proportionnels qu'avec les scrutins majoritaires. La proportion de femmes élues au scrutin proportionnel est de 26,9 pour cent contre 16,7 pour cent avec les systèmes majoritaires. Pour les systèmes mixtes, la proportion est de 19 pour cent.

Mesures propres à renforcer la participation des femmes à la vie politique : les quotas sont-ils la solution ?

Sur les 39 pays ayant tenu des élections en 2005 à une chambre basse ou unique du Parlement, 15 ont mis en place des mesures spéciales comme l'application volontaire de quotas (mesure adoptée par un ou plusieurs partis politiques en Nouvelle-Zélande, en Pologne et au Portugal), les quotas imposés aux partis politiques par la législation (Argentine, Bolivie, Burundi, Honduras, Libéria et Venezuela) et les sièges ou mandats réservés (Afghanistan et République-Unie de Tanzanie). Dans les pays ayant introduit des quotas pour les élections de 2005, la moyenne de la représentation des femmes est proche du double de celle des pays qui n'ont pas recouru à ces mesures : 26,9 pour cent contre 13,6 pour cent.

Au Royaume-Uni, avant les élections, les partis politiques ont tous beaucoup débattu du recours à la pratique des listes de présélection exclusivement féminines (« all-women shortlists »), qui consiste à contraindre les partis, dans un certain nombre de circonscriptions, à choisir leurs candidats sur une liste uniquement composée de femmes. Seul le parti travailliste a finalement utilisé cette méthode qui est largement responsable du grand nombre des élues; le Royaume-Uni a en effet battu, avec 128 élues, son précédent record (120) de 1997.

Dans certains cas, les quotas sont des dispositifs qui permettent de garantir la représentation des femmes malgré les importants obstacles auxquels elles font face. C'est ainsi le cas au Bangladesh, qui avait précédemment un système réservant 10 pour cent des sièges aux femmes. Cette disposition ayant expiré en 2000, aux

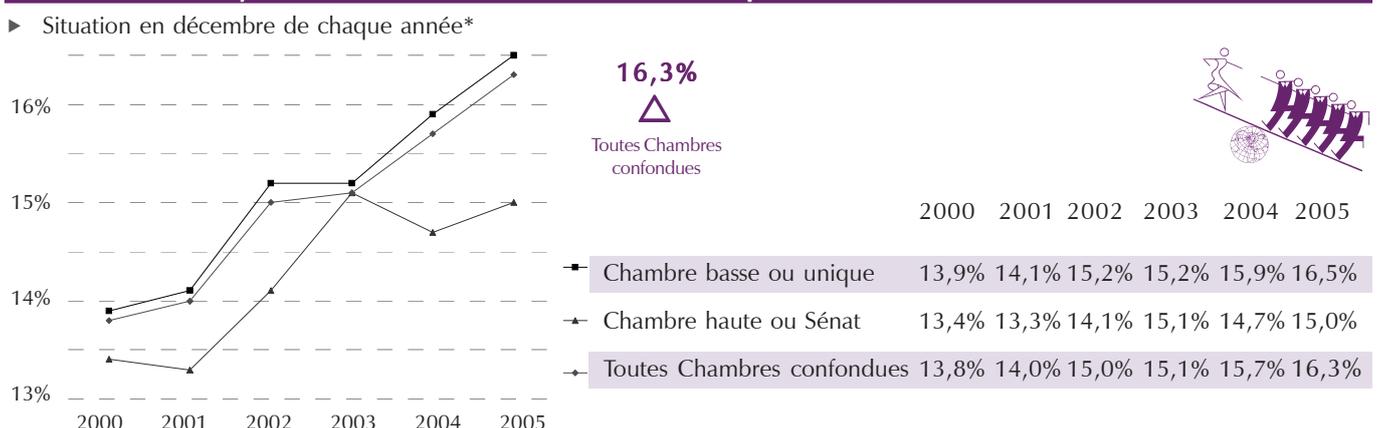
élections de 2001 le nombre des femmes élues à l'Assemblée législative a baissé de façon spectaculaire. Aucune élection n'a eu lieu au Bangladesh en 2005 mais le nombre des sièges occupés par des femmes a cependant augmenté grâce à l'ajout de 45 sièges parlementaires réservés aux femmes dans le cadre d'une loi d'élargissement du Parlement. Ces sièges réservés ont été attribués en septembre 2005 et répartis entre les différents partis politiques à hauteur des votes recueillis aux élections nationales de 2001. De ce fait, la représentation des femmes au Parlement atteint un record de 13 pour cent, par rapport au 2 pour cent atteint en 2001. Cet exemple souligne l'effet positif que peuvent avoir les quotas quand il s'agit de soutenir la présence des femmes dans un parlement; il montre également qu'il est nécessaire de les assortir d'autres mesures destinées à créer une culture politique d'accompagnement.

De fait, les femmes ont obtenu de bons résultats aux élections dans des pays où aucune mesure spéciale n'avait été prise. Au Liechtenstein par exemple, six des dix-neuf candidates ont été élues, soit un taux de réussite de 31,6 pour cent. Ce résultat traduit une progression de 12 points de pourcentage par rapport aux élections précédentes où il y avait eu trois élues. C'est d'autant plus remarquable que, dans ce pays, les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1984 et qu'une femme a pour la première fois été élue au Parlement en 1986. Ce changement participe d'une tendance générale : suite à un important travail de lobbying aux niveaux national et international et à un volontarisme politique, les femmes ont obtenu de bons résultats aux élections et gagné en crédibilité sur la scène politique en peu de temps. Les mêmes remarques sont applicables à Maurice, où un débat animé sur la question de la participation des femmes à la politique a débouché sur une nette augmentation du nombre des élues.

Les quotas ne sont pas la seule explication des progrès des femmes dans le champ politique. Ils apportent un saut quantitatif mais, pour parvenir à l'égalité hommes-femmes en politique, il faut assortir les quotas d'une série d'autres mesures, qui vont de la sensibilisation à l'instauration d'un environnement propice en passant par la formation des femmes.

En outre, d'autres éléments contribuant à la présence accrue des femmes au Parlement doivent être pris en compte : développement socio-économique, volonté politique, évolution culturelle, et assistance et appui internationaux.

Tableau 3 : Moyenne mondiale des femmes dans les parlements, 2000-2005



* Les pourcentages ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels on n'a pas de données.

2005 : une étape importante vers le suffrage universel des femmes

La longue lutte en faveur des droits politiques des femmes au Koweït a finalement porté ses fruits, le Parlement entièrement masculin ayant accordé aux femmes, le 16 mai 2005, le droit de vote et l'éligibilité. En conséquence, on estime qu'aux prochaines élections l'électorat sera majoritairement féminin : 195 000 des quelque 339 000 votants enregistrés en 2005 étaient des femmes. Les femmes vont donc pouvoir participer aux élections législatives de 2007 et aux élections locales de 2009. Cette victoire marque une tendance naissante mais très positive vers la participation des femmes à la vie politique dans la région arabe. La lutte pour les droits politiques des femmes se poursuit en Arabie Saoudite, où une loi électorale promulguée en 2005 n'interdisait pas expressément aux femmes de voter aux élections municipales de 2005. Elles ont cependant été exclues du scrutin, officiellement en raison de « contraintes de temps » et de considérations d'ordre logistique (une partie seulement des Saoudiennes possédant une carte d'identité avec photo, par exemple).

Bilan : tendances et approche comparative

Les femmes au Parlement : moyennes dans une perspective mondiale et historique

Il y a dix ans, 11,3 pour cent des législateurs dans les chambres basses et hautes des parlements et dans les parlements

monocaméraux étaient des femmes. Le Parlement suédois avait la plus forte proportion de femmes (40,4 %) et les femmes étaient absentes de 12 Parlements. Dans près des deux-tiers des chambres uniques ou basses, la proportion des femmes était inférieure à 10 pour cent. Dans cinq pays seulement, les femmes constituaient plus de 30 pour cent de la législature. Ainsi pouvait-on dire que la présence des femmes au Parlement était, le plus souvent, "formelle".

Aujourd'hui, les femmes représentent en moyenne 16,3 pour cent des législateurs dans les deux chambres du Parlement, soit une progression de 5 points de pourcentage en un peu plus de 10 ans. La proportion des parlements où les femmes représentent moins de 10 pour cent des membres a diminué sensiblement, passant de 63 pour cent en 1995 à 32 pour cent (60 parlements sur 187) en décembre 2005. Dans 20 pays, plus de 30 pour cent des parlementaires sont des femmes.

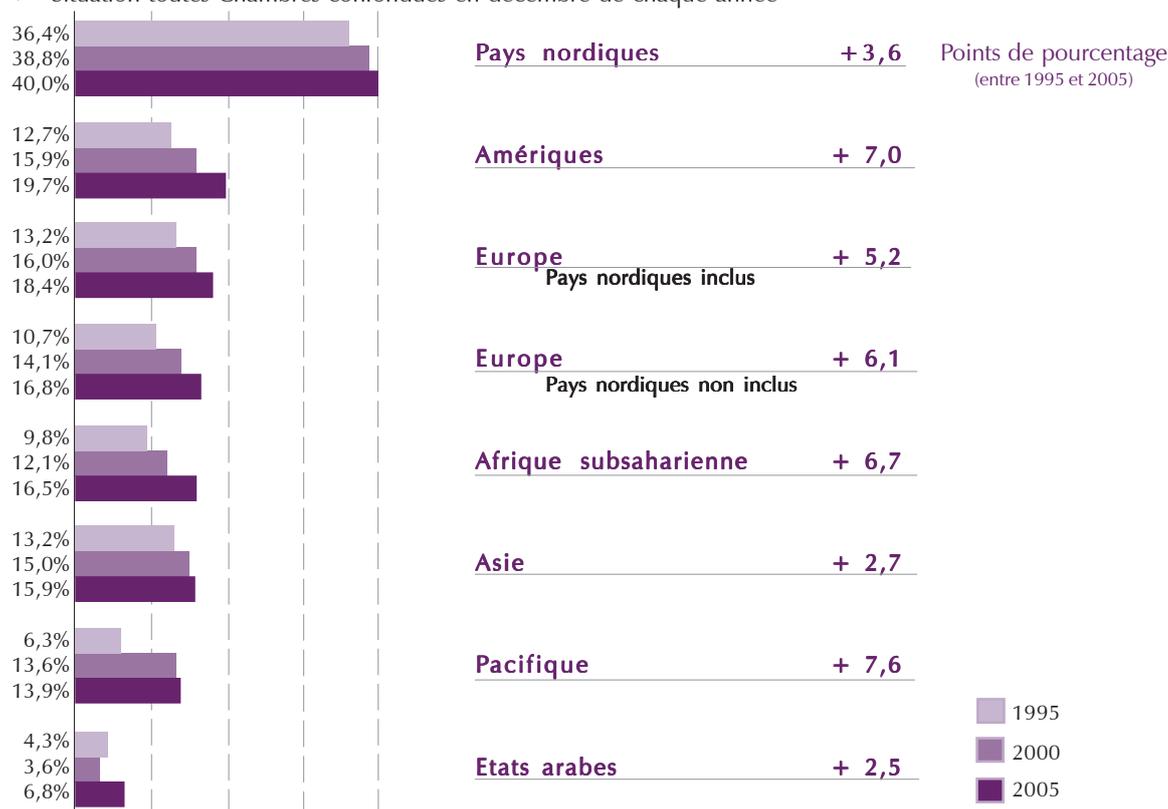
Analyse régionale comparative : accélération sur le continent américain

Depuis 1995, toutes les régions du monde connaissent une augmentation de la représentation des femmes au Parlement (tableau 4). Les pays nordiques, qui ont toujours montré la voie, ont atteint en octobre 2005 une moyenne record (40%) qui marque une augmentation de 3,5 points de pourcentage en 10 ans.

Entre 1995 et 2005, l'une des plus fortes augmentations en points de pourcentage a été observée dans les pays du continent américain (7 points). Grâce à cette importante progression, la part des femmes parlementaires sur ce continent a, pour la première fois, presque atteint les 20 pour cent en décembre 2005. En raison de la mise en

Tableau 4 : Moyennes régionales des femmes dans les parlements : 1995, 2000 et 2005

► Situation toutes Chambres confondues en décembre de chaque année*



* Les pourcentages ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels on n'a pas de données.

œuvre dans la plupart de ces pays de mesures particulières, comme des quotas électoraux, cette croissance devrait se confirmer, voire s'accélérer, dans les années à venir.

Bien que la proportion des femmes au Parlement, en moyennes régionales, soit la plus faible dans les pays arabes, leur présence au Parlement a progressé dans cette région au cours de la dernière décennie. En décembre 2005, la moyenne régionale se situait à 6,8 pour cent pour les deux Chambres du Parlement, soit près du double de la moyenne de 3,6 pour cent enregistrée en 2000. Une grande part de cette progression est due à la mise en œuvre de différentes sortes de quotas dans certains pays de la région, notamment à Djibouti, en Jordanie, en Iraq, au Maroc et en Tunisie. Dans la région Pacifique, 13,9 pour cent des parlementaires sont des femmes, soit une augmentation de 7,6 points de pourcentage sur dix ans. Cependant, la moyenne tombe à 3,2 pour cent quand l'Australie et la Nouvelle-Zélande (avec des taux respectifs de 24,7 % et 32,2 %) ne sont pas prises en compte, ce qui traduit la sous-représentation des femmes dans les parlements des Etats insulaires du Pacifique. Dans cinq de ces 12 Etats, il n'y a pas de femme au Parlement.

Entre ces extrêmes, la représentation des femmes oscille entre 15 et 18 pour cent dans les autres régions. Des progrès sensibles ont été accomplis en Afrique sub-saharienne où l'on observe un gain de près de sept points de pourcentage sur les dix dernières années. En Asie, la situation évolue lentement avec une augmentation de 2,7 points de pourcentage en dix ans.

Croissance du nombre des parlements où la présence des femmes dépasse le seuil critique

Le nombre des parlements où la représentation féminine est supérieure ou égale à 30 pour cent a quadruplé au cours des dix dernières années. En 1995, les femmes occupaient 30 pour cent des sièges dans seulement cinq pays. En 2005, 20 parlements ont atteint l'objectif des 30 pour cent fixé par le Programme d'action de Beijing et considéré par beaucoup comme le seuil critique permettant aux femmes d'avoir une réelle influence sur les travaux d'un parlement.

En Afrique, cinq pays ont atteint cet objectif, le Burundi et la République-Unie de Tanzanie ayant rejoint l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Rwanda. S'y ajoutent, pour l'Europe, les cinq pays nordiques, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, et

les Pays-Bas; pour les Amériques, l'Argentine, Cuba, le Costa Rica et le Guyana; ainsi que la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique. La moitié de ces pays sont des pays en développement qui prouvent ainsi qu'ils sont capables de faire aussi bien que les pays développés. Un quart de ces pays sont des pays sortant d'un conflit (Afrique du Sud, Burundi, Iraq, Mozambique et Rwanda).

Seize de ces vingt pays appliquent des quotas électoraux, sous la forme de quotas mis en place par les partis, de quotas imposés par la législation ou de sièges réservés.

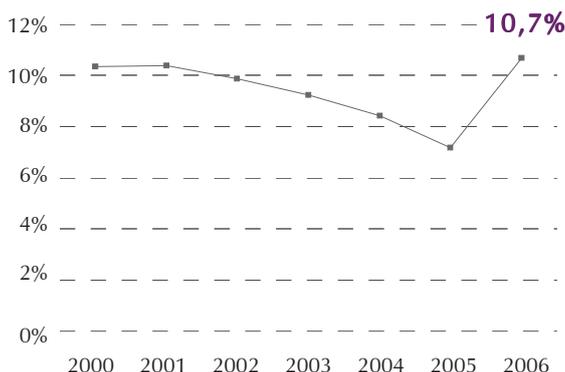
Les femmes au sommet du pouvoir

Le nombre des femmes à la tête d'un parlement a atteint un record en janvier 2006 (tableau 5). A l'heure actuelle, 28 chambres parlementaires, sur un total de 262, soit 10,7%, sont présidées par des femmes. Même si ce chiffre est relativement faible, il marque cependant un progrès puisqu'en janvier 2005 seulement 7,2 pour cent des présidents d'assemblées étaient des femmes. Un tiers des parlements présidés par des femmes se trouvent dans les pays des Caraïbes où des femmes président des parlements depuis déjà six ans. L'Europe est en bonne place également, avec 10 présidentes. Une femme a pris la présidence d'une chambre parlementaire pour la première fois en Albanie, au Burundi, en Nouvelle-Zélande et au Zimbabwe. La Nouvelle-Zélande constitue un exemple intéressant car presque tous les postes les plus importants y sont actuellement occupés par des femmes, y compris celui de premier ministre, de gouverneur général et de président du parlement.

S'agissant du nombre des femmes chefs d'Etat ou occupant la plus haute fonction du gouvernement à la fin de l'année 2005, la tendance est positive. En Nouvelle-Zélande, Mme Helen Clarke a entamé son troisième mandat de premier ministre après la formation d'un nouveau gouvernement en octobre 2005. En Europe, un nombre record de femmes a accédé aux plus hautes fonctions, notamment en Estonie, en Finlande, en Ukraine et en Allemagne où Mme Angela Merkel est devenue la première Chancelière en novembre. L'année 2005 a marqué la première accession d'une femme à la fonction de chef d'un Etat africain, Mme Ellen Johnson-Sirleaf ayant remporté les élections au Libéria en novembre. En tout, 10 pays avaient des femmes chefs d'Etat ou de gouvernement en 2005. L'année 2006 a également commencé sur une note positive avec l'élection de Mme Michelle Bachelet, première femme à devenir présidente du Chili et la réélection de Mme Tarja Halonen à la présidence de la Finlande.

Tableau 5 : Présidentes de parlement, 2000-2006

► Evolution depuis 2000 (janvier de chaque année)



► Situation au 1^{er} janvier 2006 : 28 (10,7%)

Monocaméral : 10 femmes présidentes

Albanie; Dominique; Estonie; Géorgie; Grèce; Hongrie; Islande; Lettonie; Nouvelle-Zélande et Saint-Kitts-et-Nevis.

Bicaméral : 18 présidentes

(7 présidentes pour les Chambres basses; 11 présidentes pour les Chambres hautes)

Afrique du Sud (Assemblée nationale); Antigua-et-Barbuda (Chambre des représentants et Sénat); Autriche (Conseil fédéral); Bahamas (Sénat); Belgique (Sénat); Belize (Chambre des représentants); Bolivie (Chambre des députés); Burundi (Assemblée nationale); Colombie (Sénat); Grenade (Sénat); Jamaïque (Sénat); Japon (Chambre des conseillers); Lesotho (Assemblée nationale); Pays-Bas (Sénat); Trinité-et-Tobago (Sénat); Uruguay (Chambre des représentants) et Zimbabwe (Sénat).